

Les Archives ont-elles une conscience historique?

Autor(en): **Arlettaz, Gérald**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **53 (2003)**

Heft 3: **Ecriture de l'histoire et archives = Geschichtsschreibung und Archivwesen**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Archives ont-elles une conscience historique?

Gérald Arlettaz

Zusammenfassung

Archive verkörpern stets eine Auswahl, und die aufbewahrten Dokumente sind der persönlichen Befragung der Benutzer ausgesetzt. Dieses Problemverständnis führt zu einer von Archivaren wie Historikern gemeinsam zu führenden Auseinandersetzung mit der Bedeutung der Quellen, das heisst mit der wissenschaftlichen, jenseits der reinen Gelehrtheit und jenseits der reinen Administration sich situierenden Vorstellungswelt.

Dans un article publié en 2001, Vincent Duclert invite les historiens à «placer la réflexion sur l'archive au cœur de l'interrogation sur la discipline et l'écriture de l'histoire»¹. Parallèlement, l'auteur estime que:

«Cet effort auquel sont invités les historiens ne doit pas décourager les archivistes de s'investir dans la même démarche et à épouser l'ambition d'une politique scientifique [...]. Il s'agit [...] de renoncer à une 'exception française' qui ferait des archivistes exclusivement des spécialistes d'une technique archivistique au service de la gestion des masses archivistiques. Ils le sont pour une part, mais ils ne sont pas seulement cela; ils sont aussi, comme le déclarait André Chamson, des savants et des animateurs.»

Ces réflexions appellent une première remarque: le phénomène de spécialisation archivistique ne relève pas seulement d'une «exception française». Il est lié à divers facteurs, tels que: la gestion administrative, le développement informatique, la banalisation de l'information et du marché qui lui est associé et la «spécialisation archivistique». Ces facteurs éloignent de plus en plus les archivistes non pas seulement de la politique scientifique et de la recherche, mais même de la mise en valeur des sources d'archives. Ce phénomène est lié à une volonté de professionnalisation du métier d'archiviste², volonté qui se manifeste largement contre la pratique de l'histoire. Il s'agit d'une tendance qui est sensible dans tous les pays développés. Dans tous les cas, elle est très perceptible en Suisse, où l'on assiste depuis une dizaine d'années à un véritable changement de paradigme quant à la fonction des Archives.

1 Vincent Duclert: «Les historiens et la crise des archives», in *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, RHMC, 48-4bis, supplément 2001, p. 23.

2 D'une manière générale, sur le discours professionnel, voir *Arbido*, revue officielle mensuelle de l'Association des Archivistes Suisses, de l'Association des Bibliothèques et des Bibliothécaires Suisses et de l'Association Suisse de Documentation.

Il n'est pas question de faire ici le procès de qui que ce soit. Pourtant, il est nécessaire de relever diverses options du discours devenu dominant exprimé dans certains milieux professionnels selon lesquelles:

- les archivistes actuels sont très majoritairement des historiens qui ne connaissent rien aux techniques nécessaires à la gestion d'un dépôt moderne d'archives; les responsables en déduisent logiquement que les historiens qui deviennent archivistes doivent être formés à cette gestion et, moins logiquement, qu'ils doivent abandonner leur perspective de recherche;
- les exigences de cette gestion ne permettraient plus de faire de la recherche en histoire, encore moins de définir une politique scientifique;
- la fonction historique relèverait d'une vision totalement désuète des Archives, dont l'origine et la pratique se situeraient au XIX^e siècle; elle n'appartiendrait pas au rôle actuel des institutions d'archives³;
- au reste, même si les archivistes consacrent des plages exceptionnelles de temps à une exposition ou à une publication de circonstance, ils sont censés suffisamment formés pour ces tâches avec une licence d'histoire;
- quant à l'activité historique, qui subsiste néanmoins dans les Archives, elle est parfois qualifiée d'activité «résiduelle»⁴, par certains historiens.

La liste n'est pas exhaustive. Tous ces arguments sont le fruit d'une vision techno-administrative des Archives qui a pour effet de marginaliser la signification du travail de ces institutions par rapport au développement du savoir en histoire et en sciences sociales. Pour éviter tout malentendu, je ne prétends aucunement que les Archives suisses ou étrangères ne produisent aucun travail scientifique, ni que tous les archivistes ne tiennent le discours évoqué ci-dessus. J'attire seulement l'attention sur le fait que beaucoup considèrent le travail scientifique comme secondaire et certains comme privilégié, voire superflu, peut-être en voie de disparition. Contrairement aux autres tâches archivistiques, l'activité historique relèverait de la sphère des intérêts individuels! En outre, l'information virtuelle serait en passe de se substituer à l'activité intellectuelle de l'archiviste. Il y a là naturellement matière à réflexion.

Pour comprendre cette attitude des archivistes face à l'histoire, il convient de mettre en évidence l'importance et l'ampleur de la tâche et de la révolution technologique et archivistique qui s'opère à tous les niveaux de l'infrastructure des Archives. Leur importance n'est pas à mésestimer; il suffit de mentionner, par exemple: les problèmes liés à la prise en charge et à la communication des sources et notamment des archives nouvelles (informatisées, audiovisuelles); les nouvelles méthodes de classement normalisées; l'informatisation des instruments de recherche; l'évaluation et le tri des archives; l'immense travail du conseil aux chercheurs, historiens, scientifiques, journalistes et public en général. Il est évident que les travaux d'infrastructure sont autant d'instruments nécessaires et indispensables à l'écriture de l'histoire. Le développement de cette infrastructure est d'ailleurs l'objet de nombreux colloques, groupes de réflexion et autres séances de travail au sein des associations professionnelles.

3 Voir Bärbel Förster: «Was sind Sie ? ... Archivarin ? ... im 21. Jahrhundert? Ein fiktives Interview», *Les Archives et l'écriture de l'histoire*, in *Etudes et Sources*, N° 27, Berne, 2001, pp. 105–115.

4 Voir par exemple Georg Kreis: «Vielleicht könnte man etwas lernen. Geschichte zwischen Archiv und Gesellschaft», in *Festschrift 200 Jahre Schweizerisches Bundesarchiv*, p. 11.

Le thème de cet article aborde une autre question moins souvent traitée et pourtant liée à la politique scientifique des Archives, à savoir la relation entre les Archives et «l'opération historique»⁵, au sens où l'entend Michel de Certeau, par exemple.

Quid de l'historien en cette occurrence? Il souhaite disposer de documents archivés, inventoriés, mis à sa disposition dans des dépôts organisés disposant de salles de lecture équipées et bientôt d'un système online lui permettant de préparer sa recherche à domicile. Ces souhaits sont évidemment légitimes et conformes aux objectifs des divers partenaires d'une politique scientifique. Pourtant, plusieurs historiens ne semblent pas se contenter de cet environnement. Un des plus catégoriques à ce sujet est certainement Alain Guerreau. Selon lui, pris dans la tenaille de l'esprit gestionnaire d'une part et de l'activité scientifique de l'autre, la plupart des conservateurs d'Archives ont opté pour l'illusion de la statistique du nombre de dossiers communiqués et pour celle du critère de la rentabilité financière. Qui plus est, beaucoup d'archivistes seraient atteints

«de la nauséabonde dérive idéologique des vingt ou vingt-cinq dernières années qu'on pourrait définir globalement comme exaltation des racines. Les manifestations en sont multiformes: le virus généalogiste, le bluff patrimonial et la folie commémorative»⁶.

Cette opinion est exprimée de façon radicale, pourtant il est légitime de penser que l'archiviste, même intimement opposé à l'avis de Guerreau, ne devrait pas faire l'économie d'une réflexion sur les effets culturels induits de cette vision des origines. En termes clairs, je dirais que les concepts d'origine, de généalogie, de racines et parfois de patrimoine⁷ ont souvent des connotations qui sont à l'origine d'une conception ethnicisante de la culture.

Finalement, Guerreau aboutit à la conclusion que l'avenir est encore entre les mains des conservateurs s'ils savent «réorienter leurs activités en direction de travaux scientifiques dénués de visibilité». Cette expression indique clairement, aux archivistes, comme aux historiens d'ailleurs, qu'avant d'obtenir des bénéfices sociaux, la recherche exige en premier lieu une démarche scientifique rigoureuse plus ou moins obscure.

«Que l'on veuille bien se souvenir que l'on ne conserve bien que ce que l'on connaît bien, et qu'il est difficile de prétendre connaître vraiment les objets conservés si l'on n'y a jamais consacré la moindre recherche sérieuse un peu suivie?»⁸

Dans cette perspective de connaissance des sources, l'archiviste s'améliore pour l'accomplissement de ces diverses tâches: le conseil aux chercheurs, l'inventaire et le tri des documents par exemple. Qui plus est, si l'archiviste se perfectionne dans un champ de recherche, il devient l'interlocuteur des chercheurs quant aux potentialités documentaires relatives à ce champ. Il va pouvoir suggérer des pistes de recherche, collaborer avec des instituts ou des centres spécialisés et devenir ce que

5 Michel de Certeau: «L'opération historique», in *Faire de l'histoire. Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, pp. 3-41.

6 Alain Guerreau: *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Age au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2001, pp. 97-98.

7 Dans le sens où l'héritage culturel peut faire l'objet d'une réification.

8 A. Guerreau, *op. cit.*, p. 101.

Guerreau appelle un «animateur», c'est-à-dire non pas un manager de projets à finalité institutionnelle, mais un membre à part entière de la collectivité scientifique.

A cet égard, les Archives fédérales suisses se définissent notamment comme un «centre de compétence historique» et un «laboratoire de l'histoire»⁹. Elles exercent ces fonctions selon certains critères institutionnels et dans ce cadre elles ont entrepris diverses recherches notamment dans les champs de la politique intérieure et extérieure de la Suisse, ainsi que des migrations et du refuge. D'autres institutions d'Archives participent également à divers projets aux niveaux cantonal, voire national ou même transnational.

Dès lors se pose une autre question? N'y a-t-il pas là concurrence pour les historiens chercheurs? A cette remarque, je répondrai que si l'objectif de l'archiviste est d'exercer une sorte d'embargo sur des informations pour se profiler comme celui qui les connaît, alors il y a certainement concurrence déloyale. Si en revanche, l'archiviste travaille dans la perspective d'un développement du savoir, je crois alors que cette notion de concurrence devient quelque peu absurde. L'histoire est en effet à ranger au nombre des droits de l'homme non écrits; elle n'appartient à personne en particulier.

Dans sa perspective d'animateur de la recherche, l'archiviste ne peut se contenter d'une connaissance factuelle des sources. Il doit également pouvoir en interpréter les potentialités scientifiques. De ce fait, dans le champ de recherche où il se situe, l'archiviste devrait également accomplir un effort pour se tenir au courant des tendances de l'historiographie et même du développement des sciences sociales. C'est de cette façon, et en prenant en considération un champ de recherche d'une certaine signification socioculturelle et non pas un thème d'érudit ultra-spécialisé, que l'archiviste remplira réellement son double rôle d'interlocuteur et d'animateur.

Enfin, me référant à Michel de Certeau, «le discours 'scientifique' qui ne *parle pas* de sa relation au 'corps' social ne saurait articuler une pratique»¹⁰. A cet égard, les Archives sont à la jonction de plusieurs systèmes de référence définis en premier lieu par l'Etat, à la fois décideur et producteur des documents; par l'institution des Archives elles-mêmes, dépositaire de la mission de mémoire et agent de la connaissance; par les chercheurs, en particulier historiens, qui sont les interlocuteurs dans la définition des champs d'exploitation et, bien évidemment, par la société globale¹¹. Cette situation complexe d'enjeu mémoriel impose donc une exigence de multiplicité dans le rapport aux valeurs et dans la détermination des choix qui permettent d'aboutir à une politique scientifique. Cette politique se situe dans une société qui manifeste une demande accrue de mise à jour des documents permettant de comprendre ce qui s'est passé. A cet égard, le rôle de l'archiviste se trouve à l'intersection de l'information historique nécessaire au pouvoir et à la fonction civique¹². Cependant, il faut ajouter que le rapport au lieu social et la fonction d'enjeu mémoriel existent également pour les historiens.

9 Christoph Graf: «Arsenal der Staatsgewalt oder 'Laboratorium des Geschichte'. Das Schweizerische Bundesarchiv und die Geschichtsschreibung», *Les Archives et l'écriture de l'histoire*, in *Etudes et Sources*, N° 27, Berne, 2001, pp. 65–81.

10 M. de Certeau, *op. cit.*, p. 9.

11 Gérald Arlettaz: «La revue d'histoire en Suisse. Expression d'un lieu ou produit sans histoire?», in *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 50, 2000, pp. 489–498.

12 Voir Graf, *op. cit.*

En définitive, il convient de souligner que la révolution archivistique inscrite dans la société d'information est une nécessité inéluctable qui demande des moyens financiers et l'engagement de nombreux archivistes. Cependant, le fait de cette révolution doit être catégoriquement dissocié de toute vision négative quant au développement de la démarche scientifique et historique qui est elle-même tout aussi indispensable et inéluctable. L'idée que la révolution technologiste serait progressiste et la fonction historique conservatrice n'est guère digne d'une réflexion scientifique ni civique.

Tenant compte de toutes ces conditions, le terme d'archiviste devrait, contrairement au discours actuel, être considéré comme l'autre dénomination de celui d'historien, l'un et l'autre cheminant dans les phases de l'«opération historiographique»¹³ définie par Paul Ricœur: d'abord bien entendu dans la phase documentaire, mais aussi dans la phase explicative/compréhensive et finalement, pourquoi pas, dans la phase littéraire ou scripturaire qui est l'expression de la pensée.

En conclusion, les Archives ont-elles une conscience historique ? En tant qu'institution, elles expriment des choix qui ne sont pas identiques à ceux des archivistes dans leur pluralité. De même, en tant que documents, les archives sont potentiellement vivantes face au questionnement des lecteurs; elles ne sont donc pas «inanimées». Poser la question en ces termes revient à redéfinir un champ commun propre aux historiens et aux archivistes, celui de l'interrogation de la source et de son sens. C'est le domaine de l'imaginaire scientifique¹⁴, qui se situe au-delà des constats implacables des gestionnaires tendant à imposer aux Archives un avenir sans conscience, analogue à celui désigné par l'écrivain Karel Čapek, en 1920 déjà, par le terme de «robotisation»¹⁵.

13 Paul Ricœur: *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Seuil, 2000. Voir en particulier la deuxième partie «Histoire – Epistémologie».

14 Au sens où l'entend notamment P. Ricœur (*op. cit.*, p. 231).

15 *R.U.R. (Rossum's Universal Robots)*, 1921.